

Délégation EREA du 25 mai 2016

Une délégation intersyndicale (FO, FSU + CGT excusée) a été reçue par le directeur de cabinet de la Rectrice, M. Joly et par M. Vial, DRH de l'académie de Toulouse.

Daniel Mascaras représentait la FNEC FO.



Introduction

Nous avons réaffirmé notre opposition à la suppression des 14 postes de PE éducateurs sur les EREA de l'Académie de Toulouse.

Nous avons rappelé les actions menées par les collègues des EREA de l'académie, liée à la bataille nationale contre l'application de la note de service non réglementaire de la Ministre, dont le but est le démantèlement des EREA.

Tous les arguments ont été redonnés à l'administration.

Nous avons remis une 1ere partie des pétitions signées par des collègues, des parents ainsi que des citoyens et élus extérieurs au monde de l'Education Nationale.

Entre le 9 février et le 16 mai, ce sont 1614 signatures électroniques qui ont été récoltées et il a également été remis ce jour 1182 signatures papiers.

Lors du CT du 30 mai, seront données plus de 1000 signatures papiers supplémentaires, auxquelles seront rajoutées toutes les signatures électroniques collectées d'ici là.

Au total, plus de 4000 signataires se sont mobilisés. Continuez de faire signer la [pétition en ligne](#) !

Nous avons rappelé le soutien de nombreux élus qui ont alerté la Rectrice et/ou le ministère et qui reprennent l'argumentaire des collègues.

La Rectrice, via son porte-parole M. Vial, a dit s'inscrire dans le droit-fil de ce qui était demandé par la Ministre. Nous avons rappelé que certains départements ne suivaient pas les préconisations ministérielles destructrices... La Rectrice reconnaît qu'il n'y a aucune exigence. Toutefois, il a été précisé que cette note s'inscrit tout à fait avec la politique actuelle du Ministère...

Recrutement des AED

La surveillance de nuit a vocation à être assurée par des AED et le but est de récupérer des moyens PE pour les basculer sur des missions classiques d'enseignement. Pour l'administration, il ne s'agit pas du tout de suppression de poste puisque les moyens sont déployés ailleurs.

Pourtant, le mot suppression a régulièrement été utilisé (remplacé rapidement par substitution quand il a été prononcé) dans l'exposé de l'administration.

On notera que les moyens qui seront « redéployés » sur d'autres missions sont autant de moyens qu'il ne sera pas nécessaire de créer donc in fine cela permet d'éviter la création de postes... De plus, en s'attaquant aux postes de PE Educateurs, c'est toute la structure des EREA qui est mise à mal. Ceci s'inscrit dans la volonté de réduire l'enseignement spécialisé, jugé trop onéreux par le ministère. Comment ne pas faire le parallèle avec les attaques actuelles contre les SEGPA ?

L'administration a affirmé qu'elle avait bien à l'esprit qu'il ne s'agissait pas d'une surveillance ordinaire et classique. Il y aura une attention particulière sur le profil des AED recrutés. Les choses seront bien explicités aux AED afin qu'ils ne se sentent pas leurrés ou mis en difficulté...

Une formation leur sera proposée.

Quand nous avons questionné de façon précise sur le temps de formation et les modalités, l'administration n'était pas du tout en mesure de préciser qu'elle en serait la durée. Nous avons rappelé qu'un PE titulaire du CAPASH était formé à mi-temps durant toute une année scolaire ! Il nous sera rétorqué que l'AED n'effectuant pas les mêmes missions qu'un PE, il est logique qu'il n'y ait pas la même formation.

Face aux inquiétudes de la délégation sur le fait qu'un personnel AED, précaire, mal payé puisse être amené à devoir faire encore plus de nuits que ce qu'un PE éducateur pouvait faire, l'administration a indiqué que 3 emplois temps plein d'AED ne correspondaient pas nécessairement à 3 AED. Ainsi il serait mis plusieurs AED pour un emploi temps plein.

Encore faudra-t-il les trouver...

Lorsque nous avons fait le parallèle avec le département de l'Isère où « l'expérience » de remplacer des PE Educateurs par des AED s'est révélée catastrophique, l'administration a insisté sur le fait qu'elle allait mettre en place des mesures d'accompagnement, ce qui n'a pas été le cas pour Grenoble.

Nous avons aussi mis en garde contre le fait qu'il était très tentant d'utiliser les AED présents comme des moyens humains pour pallier à des carences et effectuer des missions qui ne leur incombent pas.

Cela se voit dans les EREA où il y a des AED et la réponse faite par M. Vial est que l'on ne peut pas exclure ce type de souplesse mais que cela ne devait pas être la règle... !

Et pourtant l'AED n'a pas la même formation qu'un PE vu qu'il n'est pas censé faire les mêmes missions... !

Sur le remplacement des AED absents, nous n'avons pas eu de réponse claire. Le recrutement des AED n'étant « pas encore finalisé », ce n'est pas étonnant que la question du remplacement (qui se posera forcément) n'ait pas été pensée.

Obligations de service des PE en EREA l'an prochain

Le temps de service des PE en EREA sera conforme aux Obligations Réglementaires de Service annoncées dans la note de service, soit 21 heures (décret ORS d'août 2014). Un rappel pourra être fait à ce sujet et ceci ne doit pas être discuté. Si une 22ème heure doit être faite, il s'agira d'une heure supplémentaire. *Nous avons demandé que ce soit sur la base du volontariat.*

L'Inspecteur d'Académie de l'Ariège avait été interrogé, à plusieurs reprises, sur la question des ORS mais n'avait pas les éléments pour répondre.

A propos de l'EREA de Pamiers, la promesse de la Rectrice d'accompagner les personnels concernés par les changements sur l'EREA n'a pas été tenue ! Les problèmes récurrents avec la direction de l'EREA ainsi que l'impossibilité de se projeter par rapport aux futurs emplois du temps ou à l'organisation de l'EREA l'an prochain (21H, 34H, quid des nuitées, soirées, repas...) ont conduit 5 collègues à quitter l'EREA, à contrecœur. L'administration perd ainsi 5 collègues qui étaient pourtant motivés et qui avaient de l'expérience sur l'établissement.

Un chevauchement horaire sera organisé entre les collègues du soir et de la nuit afin d'éviter tout flottement qui pourrait mettre à mal le fonctionnement. Dès qu'il y aura changement d'équipe, les directions des EREA auront pour consigne de dégager du temps pour assurer une bonne transmission jour/nuit.

Suite à la demande de la délégation, il a été affirmé que ce chevauchement devrait être intégré dans les 21H d'Obligations Réglementaires de Service et en aucun cas sur la base du bénévolat.

FO rappellera encore lors des CT/CDEN des 30 et 31 mai son opposition à cette décision, purement budgétaire, à mettre en lien direct avec la Refondation et l'école inclusive.

Ceci démontre la volonté du ministère, dans le cadre de l'austérité et de la loi de 2005, de détruire l'enseignement spécialisé en général et les EREA/SEGPA en particulier.

fnecfpfo31@gmail.com

05/61/47/89/55

